

ALPHONSE BERTILLON *ET LA MÉTHODE ANTHROPOMÉTRIQUE*

[Jean-Lucien Sanchez](#)

Éditions de l'Association Paroles | « Sens-Dessous »

2012/1 N° 10 | pages 64 à 74

ISSN 1951-0519

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-sens-dessous-2012-1-page-64.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'Association Paroles.

© Éditions de l'Association Paroles. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Alphonse Bertillon

et la méthode anthropométrique

« — [...] Je suis venu chez vous, Monsieur Holmes, parce que je sais que je n'ai rien d'un homme pratique et que je me trouve tout à coup aux prises avec un problème grave, peu banal. Vous connaissant comme le deuxième plus grand expert européen...

— Vraiment, Monsieur ? susurra Holmes non sans une certaine âpreté. Puis-je vous demander qui a l'honneur d'être le premier ?

— À un esprit féru de précision scientifique, l'œuvre de M. Bertillon apparaît sans rivale¹. »

Conan Doyle, *Le chien des Baskerville*.

Alphonse Bertillon, de l'aveu même de sir Arthur Conan Doyle, est considéré par ses contemporains à la fin du XIX^e siècle comme un véritable génie. Il a révolutionné les méthodes de reconnaissance des criminels et des délinquants récidivistes et crée la police scientifique moderne. Sa méthode connaît un immense succès et les polices du monde entier l'adoptent rapidement : « Les procédés de Bertillon furent mis en usage dans les locaux du Palais de Justice dès 1882, et depuis, toutes les nations ont envoyé des élèves à cette grande école. Le bertillonnage a été universellement adopté. Il est rare de constater pareil rayonnement d'une découverte française² ».

Étendu d'abord à l'ensemble de la France, le bertillonnage est appliqué aux États-Unis dès 1888, puis en Argentine en 1889. Alphonse Bertillon est distingué et reconnu comme un grand scientifique : il est ainsi nommé, en 1895, Commandeur de l'Ordre de Saint Sava (Serbie) ; en 1896, il est fait Officier de l'Ordre d'Orange Nassau (Hollande) et Commandeur de l'Ordre de Saint Stanislas (Russie) ; en 1897, il reçoit la Médaille d'Honneur de la Reine Victoria (Angleterre) et il est fait Officier de la Couronne de Fer (Autriche) et Chevalier du Königliche Kronen-Orden (Allemagne) ; en 1898, il est nommé Chevalier première classe de l'Ordre de Vasa (Suède) ; en 1902, il est Chevalier de l'Ordre royal du Danebrog (Danemark), puis Officier de l'Ordre de l'Étoile de Roumanie...

Cette soudaine renommée repose sur une méthode de reconnaissance des criminels qui permet de confondre de nombreux récidivistes. Alphonse Bertillon l'expérimente au sein de la préfecture de police de Paris :

« M. Bertillon est l'homme qui, depuis dix ans, a le plus et le mieux fait en France pour préciser les investigations de la police et assurer l'action de la justice. Il a substitué la certitude scientifique aux hasards des reconnaissances antérieures. Grâce à lui, les malfaiteurs de profession ne peuvent plus cacher leur identité sous de faux noms, ni porter longtemps le masque. La main de la science les tient au collet plus sûrement que celle des gendarmes : une fois saisis, ils sont implacablement étiquetés, et cela pour toujours.³ »

Mais l'anthropométrie ne résiste pas à la mise en place de la dactyloscopie, méthode de reconnaissance des criminels reposant sur les empreintes digitales. Ironie de l'histoire, c'est Bertillon lui-même qui, bien que peu favorable à ce procédé, l'expérimente le premier en effectuant, en 1902, la reconnaissance du meurtrier Scheffer. À la suite de cet épisode, la méthode anthropométrique est rapidement délaissée au profit de la dactyloscopie, qui devient la méthode d'identification universelle adoptée par toutes les polices.

► Premiers pas au sein de la préfecture de police de Paris

Né le 22 avril 1853 à Paris, Alphonse Bertillon grandit dans un milieu intellectuel qui a un impact décisif sur la mise en œuvre de sa méthode. Son père Louis-Adolphe Bertillon est fondateur de l'École d'Anthropologie avec Paul

Broca, et son frère, Jacques Bertillon, est médecin et chef des travaux de la statistique municipale de la Ville de Paris. Élève médiocre, bachelier en lettres, Alphonse Bertillon est professeur de langues (anglais et allemand) et sert quatre ans dans l'armée avant d'être libéré de ses obligations militaires en novembre 1878. Durant son service militaire, il étudie la médecine et découvre l'anatomie du squelette humain : les deux cent vingt-deux os qu'il mesure sont aussi variés que peuvent l'être les différents humains qu'ils composent et cette découverte va être pour lui déterminante par la suite.

Il réussit son premier examen de médecine en 1876, mais ne persévère pas, et son père use de toute son influence pour le faire entrer à la préfecture de police de Paris. Il l'intègre au mois de mars 1879 comme inspecteur de police municipale, puis est nommé commis au quatrième bureau de la première division. Il s'occupe de la fastidieuse tâche de recopier sur des fiches les descriptions des individus arrêtés dans la journée et conduits au dépôt de la préfecture de police de Paris.

Ce travail doit, en théorie, permettre de confondre les individus récidivistes, mais l'absence de classement rationnel et d'organisation le conduisent à douter de cette méthode : la rédaction des signalements des détenus est tellement approximative qu'elle empêche tout classement des différentes fiches signalétiques car ces signalements sont accompagnés le plus souvent des mentions « moyen » ou « ordinaire », « petit », « grand », « sans signe particulier » ce qui permet, à la rigueur, de contrôler une identité déclarée, mais certainement pas de la découvrir. Bien que ces fiches soient accom-

pagnées de photographies, elles sont peu efficaces car les photographies sont prises sans uniformité, selon le goût des photographes, et les prévenus grimacent très souvent devant l'objectif. Au nombre de 80 000, leur consultation est très difficile et nécessite de gros moyens en temps et en personnel. Cet état de choses exaspère Alphonse Bertillon qui décide d'y mettre un terme en imaginant une autre méthode.

Membre de la société d'anthropologie, Alphonse Bertillon suit assidûment des cours de craniologie, d'ethnologie et de démographie. Il est très inspiré par les travaux des criminologues italiens (comme Cesare Lombroso, auteur, en 1876, de *L'uomo délinquente*), qui ont construit leurs théories sur l'observation ostéométrique des criminels⁴. Il élabore ainsi une méthode de classement

basée sur l'établissement de moyennes ordonnées d'après la mesure osseuse de différents individus, mais un premier rapport, remis au préfet de police Louis Andrieux au mois d'octobre 1879, est violemment rejeté par ce dernier qui qualifie Bertillon de « fou dangereux ». Celui-ci ne renonce pourtant pas et défend sa méthode anthropométrique :

« M. Broca, le célèbre anthropologiste que j'ai consulté à ce sujet, m'a affirmé qu'il était impossible de retrouver deux hommes ayant même taille, même envergure et même hauteur de médius. »⁵

Un deuxième rapport plus détaillé provoque à nouveau les foudres du préfet, qui menace de le mettre à la porte. Succédant à Louis Andrieux, Ernest Camescasse décide d'accorder une chance au projet d'Alphonse Bertillon et lui donne trois mois pour reconnaître un récidiviste à l'aide de sa méthode. Le 13 décembre 1882, assisté de deux employés, Alphonse Bertillon met en œuvre son système pour la première fois au dépôt de la préfecture de police de Paris, et le 20 février 1883, il procède enfin à la première reconnaissance par procédé anthropométrique.

Comme l'a analysé en détail Martine Kaluszynski, sa méthode se subdivise en deux parties : la mesure des individus et le classement de leur signallement. D'après Bertillon, l'ossature humaine est fixée définitivement à partir de la vingtième année, chaque squelette est unique et la diversité des dimensions d'un individu à un autre empêche toute confusion. En outre, certaines parties du squelette humain sont très facilement mesurables à l'aide d'un simple compas, ce qui facilite l'opération. Ces mesures, en plus de l'âge, de la couleur des yeux et du sexe, sont les suivantes :

Mesures relevées sur l'ensemble du corps :	Taille (hauteur de l'individu debout)
	Envergure des bras
	Buste (hauteur de l'homme assis)
Mesures relevées sur la tête :	Longueur de la tête
	Largeur de la tête
	Longueur de l'oreille droite
	Largeur de l'oreille droite
Mesures relevées sur les membres :	Longueur du pied gauche
	Longueur du doigt médius gauche
	Longueur de l'auriculaire gauche
	Longueur de la coude gauche

Une fois les dimensions enregistrées sur des fiches signalétiques, il reste encore à les classer. Sa méthode de classement procède par élimination et, pour

ce faire, Bertillon sépare des hommes les signalements des femmes et des mineurs de moins de vingt et un ans (dont la croissance peut, au fur et à mesure, fausser le signalement). L'ensemble des signalements, de 1883 à 1893, comporte ainsi 120 000 individus soit 90 000 hommes, 20 000 femmes et 10 000 mineurs. Les 90 000 hommes adultes sont répartis selon la longueur de leur tête en trois catégories : *petites* (> 184 mm.) soit 30 000 signalements, *moyennes* (185 à 190 mm.) soit 30 000 signalements, *grandes* (< 191 mm.) soit 30 000 signalements.

Ces trois catégories sont elles-mêmes subdivisées en trois sous-groupes d'après la largeur de la tête des individus : *petites* (10 000), *moyennes* (10 000), *grandes* (10 000). Ces neuf sous-groupes sont ensuite subdivisés en trois groupes suivant la longueur du médius : *petits* (3 300), *moyens* (3 300), *grands* (3 300), ce qui donne à nouveau près de 27 sous-divisions. La longueur du pied gauche fournit quant à elle une quatrième subdivision qui isole trois groupes de 1 100 signalements et la longueur de la coudeé aboutit à une cinquième sub-

division en trois groupes de moins de 400 signalements. Les variations de la taille aboutissent par la suite à trois groupes d'environ 130 signalements, qui, une fois reporté l'apport de la longueur de l'auriculaire, donne 60 signalements par groupe. L'intégration de la couleur de l'œil permet de diviser ce dernier groupe en une douzaine de signalements, eux-mêmes répartis suivant la valeur croissante de la longueur de l'oreille.

Grâce à cette méthode, Alphonse Bertillon parvient à subdiviser une masse de 120 000 fiches signalétiques en plusieurs groupes distincts d'à peine une douzaine d'individus.

Cette méthode est toutefois loin d'être infaillible car, basée sur des mesures osseuses, elle n'est valable que pour des individus ayant atteint une croissance définitive. Elle présente donc de sérieux inconvénients pour les mineurs dont la croissance n'est pas achevée. De même l'usage des compas céphalomètres est difficilement utilisable avec les femmes, du fait de leur chevelure, et le personnel peut accomplir des erreurs de relevés au moment des mesures. Bertillon affine donc au fur et à mesure sa méthode et lui associe de nouveaux éléments comme le relevé des marques particulières : les tatouages, les cicatrices indélébiles et les grains de beauté.

Puis c'est au tour de la photographie, qui devient tout à la fois signalétique pour l'individu et géométrique pour les lieux⁶. Bertillon adjoint également la méthode du portrait parlé, technique qui permet de transmettre à

distance le signalement d'un individu. En dernier lieu, et ce tardivement, il ajoute comme élément supplémentaire à sa méthode anthropométrique les empreintes digitales. En 1894, et uniquement comme complément au signalement anthropométrique, il adopte les empreintes de quatre doigts de la main gauche (pouce, index, médium et auriculaire) puis, en 1902, ajoute l'index droit et fait figurer, à partir de 1904, les dix empreintes des deux mains. Mais c'est à contre cœur, cependant, qu'Alphonse Bertillon accepte d'intégrer les empreintes digitales dans son signalement, l'intérêt résidant selon lui dans les seules mensurations anthropométriques. C'est pourtant lui qui, le premier, effectue une identification sur la base d'empreintes digitales en reconnaissant, le 24 octobre 1902, le meurtrier Scheffer grâce à l'analyse des empreintes laissées par ce dernier sur le lieu de son crime. Scheffer, totalement inconnu des services de police, est confondu par Bertillon qui compare ses empreintes avec celles répertoriées par ses propres services.

La méthode anthropométrique, au gré de ses améliorations et de l'enregistrement croissant des criminels et des délinquants, s'avère efficace et la reconnaissance des récidivistes ne cesse de croître. En 1883, il procède à 7 336 mensurations et parvient à reconnaître 49 récidivistes identifiés auparavant sous un autre nom. En 1884, ce nombre passe à 241, 425 en 1885, 352 en 1886 et 1 187 en 1887. Le répertoire anthropométrique atteint cinq millions de fiches en 1893 et de 1890 à 1900, le service procède à 132 840 signalements et 5 379 reconnaissances sont enregistrées, soit une moyenne de 537 par an.

► Le bureau de l'identification judiciaire.

Sur la recommandation du directeur de l'administration pénitentiaire Louis Herbette, Alphonse Bertillon est nommé, au mois de juillet 1887, commis principal à la police municipale et chef du Service d'identification des détenus. Une circulaire ministérielle du 23 février 1887 enjoint aux parquets de délaisser l'usage de la photographie pour prouver l'identité des récidivistes et d'opter désormais pour le signalement anthropométrique.

Un bureau de l'identité judiciaire annexé au service de la Sûreté dans l'enceinte du palais de justice de Paris est créé le 1^{er} février 1888 et, le 25 du même

mois, le service de la photographie du dépôt est rattaché au service d'identification anthropométrique et placé sous les ordres directs d'Alphonse Bertillon. La reconnaissance de Ravachol par Bertillon, en 1892, confirme définitivement l'intérêt de sa méthode. Au mois d'août 1893 est créé un service de l'Identité judiciaire qui réunit le service anthropométrique, le service photographique et les sommiers judiciaires. Ce service est intégré en 1894 à la Direction des recherches qui réunit les brigades chargées de la surveillance des différentes cibles du service de l'identification, les services « non ostensibles⁷ ». La préfecture de police se retrouve ainsi dotée d'un outil incontournable qui centralise sous une même direction tous les moyens destinés à effectuer des recherches judiciaires.

Installé sous les combles du Palais de justice, le service enregistre près de 100 à 150 individus arrêtés chaque jour. Tout individu amené au dépôt est aussitôt mesuré et, s'il le désire, et s'il n'y a aucune charge contre lui, il peut demander ensuite la destruction de sa fiche. L'opération doit être effectuée très rapidement car les détenus ne doivent pas demeurer plus de

vingt-quatre heures au dépôt et l'examen ne doit pas gêner l'action de la justice. Tout se déroule donc en trois ou quatre heures, pour être terminé avant midi, c'est-à-dire avant l'ouverture des tribunaux correctionnels et des cabinets d'instruction. Les détenus sont acheminés, par groupe de cinq ou six, de la prison à l'atelier où ils se déshabillent dans des boxes, ne gardant que leur pantalon et leur chemise. Chacun pénètre ensuite dans une seconde salle où sont conservées les fiches individuelles anthropométriques, classées par ordre alphabétique, de tous les individus mesurés à l'atelier. Il existe deux types de fiche : une première, classée par mensuration, et une seconde, par ordre alphabétique. La première fiche sert à confondre un récidiviste s'il utilise une fausse identité : conservant les mesures anthropométriques d'un individu, elle permet de retrouver son vrai nom et ses incarcérations antérieures. La seconde permet de retrouver le signalement d'un individu d'après son nom. Ces fiches sont toutes classées dans des boîtes mobiles, dites « cabriolets », qui présentent des lettres qui s'apparentent à celles du dernier nom contenu dans chacune d'elles.

Les récidivistes qui ne mentent pas sur leur état civil sont immédiatement repérés. Muni du nom du prévenu, l'agent écarte un compas selon la dimension du crâne reportée sur la fiche et appose ce même compas autour

du crâne du prévenu. L'opération nécessite deux mensurations du crâne (la longueur et la largeur) et si, dans les deux cas, le compas coïncide, il s'agit bien du même individu. L'agent doit également vérifier qu'une ou deux particularités physiques spécifiées sur la fiche se retrouvent bien sur l'individu.

Ceux qui sont condamnés pour la première fois sont, pour leur part, enregistrés dans l'un des trois ateliers de mesurage. Un agent relève les renseignements anthropométriques, les caractères descriptifs et les marques particulières. La fiche signalétique est ensuite classée dans des armoires : à Paris, chaque fiche est recopiée en un exemplaire, tandis que Lyon et Marseille, qui possèdent leur propre atelier anthropométrique, produisent trois fiches et n'en conservent qu'une, les deux autres étant expédiées à Paris. Au mois de novembre 1885, les cinquante principales prisons départementales françaises reçoivent toutes une brochure sur les instructions signalétiques et du matériel pour reporter les mensurations de leurs prisonniers. Une circulaire du 7 mars 1887 prescrit de relever obligatoirement le signalement anthropométrique dans chaque prison départementale. Un double doit être ensuite envoyé au fichier central parisien.

Après leur enregistrement, les prévenus sont amenés à l'atelier photographique. Le portrait est pris selon un ensemble de règles très détaillées et standardisées afin d'homogénéiser les clichés. Chaque sujet est photographié de face et de profil en respectant des conditions très strictes d'éclairage, de pose, de réduction, de format et de tenue. Cette opération prend en tout sept à huit minutes et l'après-midi est consacré à la copie des signalements, au classement des 2 000 à 3 000 signalements, expédiés de tous les départements de France au fichier central, et à la recherche d'identités dissimulées.

Les individus qui mentent sur leur état civil indiquent le plus souvent qu'ils n'ont aucun antécédent judiciaire, c'est-à-dire, dans l'argot des prisons, qui cherchent à se « blanchir ». Dans ce cas, l'agent, après avoir procédé à la mesure anthropométrique du prévenu, consulte les fiches en commençant par celles correspondant à la longueur de la tête de l'individu. Puis il poursuit en étudiant la division de largeur de la tête, et passe ensuite à la subdivision du médium, puis à celle de son pied, etc. En procédant par élimination, il parvient

à un groupe de signalements restreint dans lequel figure le signalement recherché, si le prévenu a déjà été mesuré et condamné précédemment. Ainsi, même s'il conserve une marge d'erreur, le service permet de reconnaître, de 1886 à 1896, 4 364 faux états civils et, sur la même période, intimidés et sûrs d'être reconnus, 3 800 prévenus ayant emprunté de faux noms avouent leur véritable état civil au moment de leurs mensurations⁸.

► La dactyloscopie.

Mais le système anthropométrique imaginé par Bertillon est rapidement concurrencé puis dépassé par la dactyloscopie. Bien qu'il ait toujours considéré la dactyloscopie comme un procédé d'identification inférieur au sien, les avan-

tages de cette méthode l'emportent sur la complexité et le coût d'établissement des fiches anthropométriques. On reproche en effet à l'anthropométrie de s'appliquer avec difficultés aux femmes et aux jeunes adultes et d'être chère car sa pratique nécessite du personnel et du matériel. L'empreinte digitale offre à l'inverse une garantie permanente de reconnaissance car les dessins formés sur la face « palmaire des mains par les crêtes

papillaires sont immuables depuis le sixième mois de la vie intra-utérine jusqu'à la putréfaction du cadavre.⁹ » Les empreintes digitales ne sont ni modifiables ni falsifiables et demeurent uniques, au sens où deux individus différents ne peuvent pas posséder la même empreinte. La dactyloscopie s'impose donc peu à peu et se substitue de plus en plus aux mensurations anthropométriques comme procédé d'identification. Son usage est effectivement très simple : il suffit d'appliquer un doigt sur une plaque de zinc recouverte d'encre et de le reporter ensuite sur un papier en le roulant d'un côté à l'autre.

C'est Sir Francis Galton qui met au point, de 1886 à 1891, en Angleterre, une méthode permettant la recherche d'une empreinte au sein de toute une série. Mais cette méthode établit quarante et un types différents d'empreintes et se trouve ainsi très difficilement applicable. À sa suite, Edward Richard Henry, chef du service de l'identité britannique, améliore ce système en en réduisant la nomenclature à seulement deux. Puis, c'est Juan Vucetich, chef du bureau d'identification de La Plata, en Argentine, qui, en

réduisant toutes les empreintes digitales à quatre types fondamentaux, facilite et rend bien plus efficace le système mis en place par Galton. Le système élaboré par Vucetich exige pour sa mise en œuvre bien moins de moyens que ceux nécessaires à l'anthropométrie : en moins d'une demi-heure un individu peut être formé à la dactyloscopie. Ce système rencontre un immense succès, notamment en France, sous la férule du criminologue Alexandre Lacassagne et de ses élèves et, en 1910, la dactyloscopie a pratiquement supplanté partout l'anthropométrie¹⁰. ■

Jean-Lucien Sanchez

1. Conan Doyle, *Le chien des Baskerville*, Le Livre de Poche, Paris, 1996, p. 12.
2. Alexandre Lacassagne, « Alphonse Bertillon. L'homme. Le savant. La pensée philosophique », dans *Archives de l'Anthropologie Criminelle*, 1914, t. 29, p. 162.
3. L. Puibaraud, *Les malfaiteurs de profession*, Flammarion, Paris, 1893, p. VI-VII.
4. M. Kaluszynski, « Le criminel sous le regard du savant », dans E. Heilmann (sous la dir. de) *Science ou justice ? Les savants, l'ordre et la loi*, Autrement, Paris, mai 1994, n° 145, p. 78.
5. Alphonse Bertillon au préfet de police, le 1er décembre 1879. Archives de la préfecture de police de Paris, DB 47.
6. M. Kaluszynski, *La République à l'épreuve du crime. La construction du crime comme objet politique 1880-1920*, LGDJ, Paris, 2002, p. 143.
7. J.-M. Berlière, *Le monde des polices en France XIX^e-XX^e siècle*, Complexe, Paris, 1996, p. 111.
8. A. Bertillon, « Résultats obtenus par l'anthropométrie au point de vue de la criminalité. Quelles sont les lacunes à combler ? », dans *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1896, t. 11, p. 592.
9. E. Locard, « La preuve judiciaire par les empreintes digitales », dans *Ibid.*, 1914, t. 29, p. 322.
10. P. Piazza, *Histoire de la carte nationale d'identité*, Odile Jacob, Paris, 2004, p. 91-92.

Bibliographie :

- About (Ilse)**, « Les fondations d'un système national d'identification policière en France (1893-1914). Anthropométrie, signalements et fichiers », *Genèses*, « Vos papiers ! », mars 2004, n° 54, p. 28-52.
- Berlière (Jean-Marc)**, *Le monde des polices en France XIX^e-XX^e siècle*, Complexe, Paris, 1996.
- Bertillon (Alphonse)**, *Notice sur le fonctionnement du Service d'Identification de la Préfecture de Police de Paris*, Masson, Paris, 1889.
- Bertillon (Alphonse)**, *Mémoires anthropométriques de M. Alphonse Bertillon*, Préfecture de Police, Service d'Identification, novembre 1890.
- Bertillon (Alphonse)**, « Sur le fonctionnement du service des signalements anthropométriques », *Archives de l'anthropométrie criminelle*, 1888, t.3, p. 138-157.
- Bertillon (Alphonse)**, « Résultats obtenus par l'anthropométrie au point de vue de la criminalité. Quelles sont les lacunes à combler ? », *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1896, t.11, p. 592-596.
- Bertillon (Alphonse)**, *Identification anthropométrique, instructions signalétiques*, Imprimerie administrative, Melun, 1893.
- Bertillon (Suzanne)**, *Vie d'Alphonse Bertillon*, Gallimard, Paris, 1941.
- Darmon (Pierre)**, « Bertillon, le fondateur de la police scientifique », *L'Histoire*, novembre 1987, n° 105, p. 43-48.
- Kaluszynski (Martine)**, *La République à l'épreuve du crime. La construction du crime comme objet politique 1880-1920*, LGDJ, Paris, 2002.

Kaluszynski (Martine), « Le criminel sous le regard du savant », **Heilmann (Éric)** *Science ou justice ? Les savants, l'ordre et la loi*, Autrement, Paris, mai 1994, n° 145, p. 74-87.

Kaluszynski (Martine), « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie », Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Créaphis, Paris, 1987, p. 269-285.

Lacassagne (Alexandre), « Alphonse Bertillon. L'homme. Le savant. La pensée philosophique », *Archives de l'Anthropologie Criminelle*, 1914, t. 29, p. 161-166.

Locard (Edmond), « La preuve judiciaire par les empreintes digitales », *Archives de l'anthropologie criminelle*, 1914, t. 29, p. 321-348.

Piazza (Pierre), *Histoire de la carte nationale d'identité*, O. Jacob, Paris, 2004.

Piazza (Pierre), « La fabrique « bertillonienne » d'identité. Entre violence physique et symbolique », *Labyrinthe*, printemps-été 2000, n° 6, p. 33-50.

Puibaraud (Louis), *Les malfaiteurs de profession*, Flammarion, Paris, 1893.